

**SEANCE DU 15 JANVIER 2018**

L'an Deux mil dix-huit, le Quinze Janvier à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence d'Hélène TOURNADRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votes : 9

**PRESENTS** : Mme H. TOURNADRE, MM. T. LACOMBE, J. BONNET, F. BEAUDUIN, J. COLIN, X. JOURDAIN,  
L. DUCHENE, Mme M. LAGARDE

**ABSENTS EXCUSÉS** : MMES M. HUBERT, V. TROQUEREAU, S. DEMAIL-SOUCHET, MM M. AMIAUD, H.  
LAVILLE, et MM. P. ROY, Y. BASSON, Mme M. HUBERT (arrivée à 18h30)

Mme V. TROQUEREAU a donné pouvoir à Mme H. TOURNADRE

Mme M. LAGARDE a été nommée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR****INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT I.R.L POUR LES INSTITUTEURS ET  
DIRECTEURS D'ECOLE NE BENEFICIANT PAS D'UN LOGEMENT DE FONCTION****2018-01D N 8.1**

Madame la Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de la Préfecture concernant l'Indemnité Représentative de Logement pour l'année 2017. Cette indemnité est due aux instituteurs qui ne bénéficient pas d'un logement de fonction. Elle rappelle que le calcul de cette indemnité est fixé conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 83.367 du 2 mai 1983.

Elle informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 15 novembre 2017, le comité des Finances Locales, a reconduit à l'identique à celui de 2016, soit 2 808 euros, le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs (D.S.I.) pour l'année 2017.

Le Comité des Finances Locales a également réaffirmé son souhait de limitation de la hausse de l'I.R.L décidée par les préfets afin de ne pas alourdir les charges pesant sur les budgets communaux.

La fixation de ce montant de l'I.R.L de base permet aux communes concernées dans le Département de ne pas à avoir à verser de complément communal (différentiel entre le montant de l'I.R.L majorée de 25% - 2 731 € - et le montant unitaire de la D.S.I.).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

✓ **Fixe** le montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs en 2017 d'un montant de base de **2 185,00 €**.

**AIRE DE LAVAGE COLLECTIVE - ACQUISITION DU TERRAIN****2018-02D N 3.1**

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création d'une aire de lavage collective à destination des viticulteurs.

Afin de pouvoir avancer sur ce projet, il s'agit à présent d'acquérir le terrain où sera implantée la future aire de lavage collective.

Un bornage du terrain a été réalisé et par courrier en date du 22 décembre 2017, Monsieur Joël ARNAUD, propriétaire du terrain accepte de vendre à la commune d'Ars la partie de la parcelle cadastrée ZD n°18 d'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup> au prix global de 4 000 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Approuve** l'acquisition du terrain dans les conditions énoncées ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame la Maire ou ses adjoints à signer l'acte notarié ou administratif portant transfert de propriété et indique que ces frais seront intégralement supportés par la commune d'Ars,
- ✓ **Autorise** Madame la Maire ou ses adjoints à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toute pièce relative à cette acquisition.

**DIVERS**

**GRAND COGNAC** : souhaitait connaître la position de la commune sur les transferts des compétences voirie et scolaire : après discussion une réponse va leur être apportée comme suit :

- *Compétence voirie* : la commune ne souhaite pas transférer la compétence, ni en partie, ni dans sa globalité quelque soit l'estimation du transfert de charge. Elle serait en revanche intéressée par la mise en place d'outils mutualisés.

- *Compétence scolaire* : la commune ne souhaite pas transférer la compétence scolaire quelque soit l'estimation du transfert de charge.

- *Temps périscolaires* : deux options ont été envisagées concernant la question du temps scolaire en conseil d'école soit un retour à la semaine de 4 jours, ou une semaine de 4.5 jours avec demi-journée consacrée à des activités périscolaires.

**GRAND COGNAC** : Suite à l'extension du périmètre d'élaboration du PLUi à l'ensemble du territoire de l'agglomération, des réunions de travail sur les thématiques suivantes vont avoir lieu cette année. Il y a lieu de désigner pour chaque thématique 5 élus titulaires et 5 élus suppléants.

Habitat, équipements et services : Hélène TOURNADRE et Véronique TROQUEREAU

Transports et mobilités : Jacky COLIN et Thierry LACOMBE

Economie : Philippe ROY

Agriculture : Michel AMIAUD, Jacky BONNET

Environnement et cadre de vie : Stéphanie DEMAIL-SOUCHET et Michelle LAGARDE

**RECENSEMENT POPULATION** : le chiffre de la population légale au 1er janvier en vigueur envoyé par l'INSEE au 1er janvier 2018 pour la commune d'Ars est de 753 habitants

Séance levée à 19H00

Affiché en Mairie le 29 janvier 2018

**La Maire**

**Hélène TOURNADRE**

**FEUILLET DE CLOTURE****Liste des délibérations :**

**2018-01D : Indemnité représentative de logement I.R.L pour les instituteurs et directeurs d'écoles ne bénéficiant pas d'un logement de fonction - Année 2017**

**2018-02D: Aire de lavage collective : acquisition du terrain**

**Membres du Conseil Municipal :**

<b>AMIAUD</b>	Michel	Excusé
<b>BASSON</b>	Yoann	Excusé
<b>BEAUDUIN</b>	Frédéric	
<b>BONNET</b>	Jacky	
<b>COLIN</b>	Jacky	
<b>DEMAIL-SOUCHET</b>	Stéphanie	Excusée
<b>DUCHENE</b>	Laurent	
<b>HUBERT</b>	Muriel	
<b>JOURDAIN</b>	Xavier	
<b>LACOMBE</b>	Thierry	
<b>LAGARDE</b>	Michèle	
<b>LAVILLE</b>	Hubert	Excusé
<b>ROY</b>	Philippe	Excusé
<b>TOURNADRE</b>	Hélène	
<b>TROQUEREAU</b>	Véronique	Excusée pouvoir à H. TOURNADRE